



COMPTE RENDU DE LA 148^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

DATE : Le 21 février 2007

LIEU : Hôtel Plaza Québec, Québec

PRÉSENTS : Jean-Luc Blais, Canada
Glen Cooper, ARC
Guy Demers, Québec, vice-président
Annie Déziel, Canada
Ginette Lajoie, ARC
Joanne Laberge, Québec
Maryse Lemire, Canada
Claude Saint-Charles, Canada, président

Marc Jetten, secrétaire exécutif

ABSENTS : Danielle Baillargeon, membre d'office du CCCPP
George L. Diamond, ARC
Pierre Moses, Québec
Diom Romeo Saganash, ARC

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents. Sur une proposition de Guy Demers, secondée par Ginette Lajoie, l'ordre du jour suivant est adopté:

1. Adoption du compte rendu de la 147^e réunion (7 décembre 2006)
2. État d'avancement des dossiers
 - a. Projet de révision des Annexes 1 et 2 du chapitre 22
 - b. Activités du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles
 - c. Projet de schéma régional de gouvernance du MRNF

- d. Proposition du CCEBJ pour l'élaboration d'une approche de schéma d'aménagement
 - e. 12 recommandations du CCEBJ concernant le processus en terres de catégorie I : projet de présentation aux Grand Chef et Vice-Grand Chef des Cris
 - f. Projet de colloque sur le développement durable à la Baie James
 - g. Travaux sur le document-synthèse concernant les changements climatiques à la Baie James
3. Présentation de Martin Pelletier concernant un projet d'orientations du CCEBJ en matière d'analyse des plans d'aménagement forestier
 4. Discussion concernant le projet d'orientations en matière d'analyse des plans d'aménagement forestier
 5. Proposition budgétaire pour l'année financière 2007-2008
 6. Résolution autorisant le futur président du CCEBJ à signer les chèques et effets bancaires à compter du 1^{er} avril 2007
 7. Proposition concernant la contribution de l'employeur aux fonds de retraite des employés
 8. Révision de la rémunération de l'agente de secrétariat en vue de l'année 2007-2008
 9. Information concernant 3 consultations en cours :
 - a. Projet de règlement sur la tarification des frais d'analyse environnementale (MDDEP)
 - b. Application de l'article 32 de la LQE : autorisation de projets d'aqueducs et d'égouts (MDDEP)
 - c. Stratégie pancanadienne de gestion des effluents d'eaux usées (Environnement Canada)
 10. Projet de stage de l'année 2007
 11. Planification du rapport annuel 2006-2007
 12. Varia
 - a. État d'avancement des projets d'aires protégées à la Baie James
 - b. Accès à la page «Membres seulement» du site Internet du CCEBJ
 13. Prochaine réunion

1. Adoption du compte rendu de la 147^e réunion (7 décembre 2006)

Sur une proposition de Guy Demers, appuyée par Jean-Luc Blais, le compte rendu de la 147^e réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

2. État d'avancement des dossiers

a. Projet de révision des Annexes 1 et 2 du chapitre 22

Le consultant Yvan Vigneault travaille à la révision des fiches de projets de zone grise en fonction des commentaires des membres du CCEBJ sur la première version. Un projet de rapport contenant les recommandations pour les projets inscrits aux Annexes 1 et 2, de même que les projets de zone grise, devrait être déposé au début de mars 2007. Selon un membre du Canada, il faut ensuite prévoir une consultation des intéressés, notamment les comités du processus d'évaluation et d'examen, avant le dépôt de recommandations officielles aux parties du chapitre 22 de la CBJNQ. Une membre de l'ARC suggère la tenue d'un atelier de travail permettant de regrouper simultanément les membres des comités d'évaluation et d'examen. Une membre du Canada est d'accord avec cette formule qui permettrait de tenir compte des nuances dans les recommandations à présenter.

b. Activités du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles

i) VISITE-TERRAIN

Avec le soutien du CCEBJ, de la Société d'énergie de la Baie James et des Premières Nations criées visées, les membres du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles ont effectué une visite-terrain de deux jours à Nemaska, Eastmain 1 et Wemindji. Ils ont observé le fonctionnement des sites de gestion des matières résiduelles, notamment les dépôts en tranchées, un incinérateur et des installations de récupération.

Le groupe de travail a été agréablement surpris de l'état d'avancement du programme de récupération à Wemindji. Seize ballots de matières recyclables étaient déjà prêts pour la cueillette et le transport vers un centre de traitement de Chibougamau. Soulignant les progrès réalisés, une membre de l'ARC indique que les matières recyclables devraient idéalement être acheminées vers une destination finale plutôt que vers un centre de transfert.

De leur côté, les membres du MDDEP au groupe de travail étudient la possibilité d'adapter la réglementation et les programmes pour le territoire de la Baie James, entre autres à l'égard de l'interdiction sur le brûlage dans les dépôts en tranchées.

ii) MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE WEMINDJI

Le secrétaire fait part d'une demande concernant l'embauche d'un consultant pour la mise en œuvre du programme de récupération à Wemindji, incluant entre autres une campagne de sensibilisation. Les membres du CCEBJ maintiennent leur orientation consistant à intervenir au niveau des politiques, des règlements et des programmes plutôt que sur le plan opérationnel. Un membre de l'ARC indique que son organisme pourrait être intéressé, pour des projets visant l'ensemble des Premières Nations criées, à partager des ressources humaines.

iii) PORTRAIT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour l'heure, le consultant Jean-François Vachon attend les commentaires des membres du groupe de travail afin de préparer une version finale du portrait de la gestion des matières résiduelles à la Baie James. Selon un membre de l'ARC, ce portrait devrait tenir compte des matières résiduelles produites par les activités d'aménagement forestier. De telles données pourraient être difficiles à colliger, croit un membre de l'ARC, mais le rapport pourrait faire référence à cette lacune. Un membre du Québec croit qu'il faudrait vérifier si des dispositions du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)* s'appliquent à ces résidus.

c. Projet de schéma régional de gouvernance du MRNF

Après consultation des membres, les commentaires du CCEBJ concernant le programme pour la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (Décret 415-2006) ont été acheminés au Sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Ces commentaires ont trait à la nécessité d'arrimer le programme avec les dispositions de la CBJNQ et de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC).

Selon un membre du Canada, la gouvernance régionale constitue un enjeu important des négociations actuelles entre le gouvernement du Canada et les Cris. À son avis, une forme de coordination entre le programme provincial et la table de négociation fédérale-Cris serait souhaitable.

d. Proposition du CCEBJ pour l'élaboration d'une approche de schéma d'aménagement

Il n'y a pas eu de réponse du Comité permanent de liaison de l'ENRQC concernant la proposition du CCEBJ. Le président du CCEBJ a suggéré la tenue d'une rencontre

avec le Secrétaire général associé du Secrétariat aux affaires autochtones, mais il semble que ce dernier privilégie une rencontre du CCEBJ avec l'ensemble du Comité de liaison.

e. 12 recommandations du CCEBJ concernant le processus en terres de catégorie I : projet de présentation aux Grand Chef et Vice-Grand Chef des Cris

Une rencontre est prévue le 5 mars entre le Comité administratif du CCEBJ et les Grand Chef et Vice-Grand Chef du Grand Conseil des Cris. La rencontre a pour but de présenter les recommandations du CCEBJ concernant le processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I et d'examiner les avenues possibles pour leur mise en œuvre.

Selon un membre du Canada, les recommandations ayant trait au renforcement des capacités locales pourraient nécessiter une révision à la lumière des négociations actuelles entre le gouvernement du Canada et les Cris. Par exemple, les postes d'administrateurs locaux en environnement (ALE) pourraient être abolis en faveur d'un administrateur régional. On prévoit ratifier la nouvelle entente à l'automne 2007. Selon un membre de l'ARC, ces développements pourraient être discutés avec le Grand Chef et le Vice-Grand Chef dans la mesure où ils auraient une incidence sur la mise en œuvre des recommandations.

f. Projet de colloque sur le développement durable à la Baie James

Le secrétaire exécutif préparera un document présentant la formule et les objectifs du colloque. Selon un membre de l'ARC, la formule du «colloque» pourrait être trop lourde; l'organisation d'un atelier d'un jour pourrait s'avérer réalisable. À ce moment, divers organismes, tels FaunENord, pourraient être invités à y prendre part. Cet atelier aurait pour thème principal l'enjeu de l'aménagement durable des terres.

g. Travaux sur le document-synthèse concernant les changements climatiques à la Baie James

La consultante Céline Meunier a déposé un projet de rapport final concernant l'état des connaissances sur les changements climatiques à la Baie James. Selon un membre de l'ARC, la section du rapport concernant les études à mener pour combler les lacunes et les orientations en termes de politiques devra faire l'objet d'une révision importante si le CCEBJ souhaite publier ce rapport. Le document-

synthèse sera acheminé aux membres du CCEBJ afin qu'ils puissent en prendre connaissance et commenter, s'il y a lieu.

3. Présentation de Martin Pelletier concernant un projet d'orientations du CCEBJ en matière d'analyse des plans d'aménagement forestier

Le consultant Martin Pelletier présente son analyse du processus de préparation des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) de même que ses recommandations pour le CCEBJ à cet égard. Il entend déposer son rapport final au cours de la semaine suivante. Ces travaux ont pour but d'éclairer la réflexion amorcée au CCEBJ concernant la portée de l'étude des PGAF à entreprendre en 2007.

Bien que les délais semblent serrés, Martin Pelletier souligne d'emblée que la démarche du CCEBJ n'est pas tardive puisque plusieurs documents du MRNF nécessaires à la confection des plans se font toujours attendre. En effet, le MRNF a publié les «Instructions relatives à la confection des PGAF», mais travaille toujours à l'élaboration du guide de planification (ou de «synergie») à l'intention des bénéficiaires de contrat oeuvrant sur le territoire de la Baie James. Ce guide doit permettre aux auteurs de PGAF d'intégrer les dispositions de l'ENRQC, les objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) et les autres mesures applicables. M. Pelletier rappelle que les PGAF s'appliqueront pour une période de 25 ans à compter de 2008, mais ils comprennent un programme quinquennal d'aménagement forestier. En outre, les bénéficiaires de contrats doivent faire approuver des plans annuels d'intervention.

Calculs de possibilité ligneuse

En ce qui concerne les calculs de possibilité ligneuse, le Forestier en Chef n'a pas terminé les travaux visant les quinze unités d'aménagement forestier (UAF) de la Baie James; il semble que les contraintes se chevauchant, dont celles de l'ENRQC ainsi que des projets de parcs et d'aires protégées, soient difficiles à intégrer dans les logiciels de modélisation. Ces calculs seraient connus à l'automne 2007, de sorte qu'ils s'appliqueraient à l'entrée en vigueur des PGAF en avril 2008.

Pour les fins de l'élaboration des plans, on anticipe une réduction de 28% de la possibilité ligneuse, soit la baisse de 25% imposée par la Loi 71 en 2005 ajoutée à une réduction de 3% tenant compte de la limite nordique et des projets de parcs Albanel-Témiscamie-Otish et Assinica.

Cartographie des activités sur une aire de trappe

Par ailleurs, la cartographie des activités sur les aires de trappe familiales («Forest Planning Support Maps») a été complétée. Cette cartographie doit permettre aux bénéficiaires de contrat d'appliquer des mesures d'harmonisation des opérations de coupe avec les activités des Cris en forêt. Certaines données associées à ces activités feront l'objet d'une entente de confidentialité car leur diffusion dans les PGAF pourrait entraîner la fréquentation accrue de sites sensibles, tels des frayères et des tanières.

L'entreprise Nabakatuk, un partenariat entre Domtar et la Première Nation crie de Waswanipi, a mis sur pied un projet-pilote d'intégration des activités familiales à la planification forestière. D'autres entreprises se montrent récalcitrantes à signer les ententes de confidentialité, celles-ci pouvant limiter leurs recours en cas de litiges visant les opérations forestières.

Le mandat du Conseil Cris-Québec sur la foresterie

Le CCQF a pour mandat, en vertu de l'ENRQC, de réviser les plans d'aménagement forestier. Selon Martin Pelletier, cette révision touchera un échantillon des plans. Bien que la grille d'analyse du CCQF ne soit pas connue pour l'instant, quatre critères auraient été mis de l'avant: le respect des allocations de bois, la conformité avec les *Instructions* et le guide de planification, l'intégration des données concernant les aires de trappe ainsi que la consultation des maîtres de trappe.

En somme, M. Pelletier croit que le CCQF travaillera afin d'assurer le respect des dispositions de l'ENRQC. Toutefois, cet exercice ne permettrait pas au Conseil de questionner certaines dispositions moins efficaces pour assurer la mise en œuvre entière du régime forestier adapté. C'est pourquoi, selon Martin Pelletier, le CCEBJ pourrait intervenir à un niveau plus stratégique en s'inspirant des principes directeurs du régime de protection de l'environnement et du milieu social.

Orientations pour le CCEBJ

M. Pelletier estime que la «Proposition pour une première ébauche des critères et indicateurs de gestion forestière durable en Eeyou Istchee», publiée par le CCEBJ en 1998, constituerait un point de départ valable en vue de l'analyse des PGAF. À l'époque, le MRNF avait retenu 14 des 79 indicateurs proposés. Il s'agirait d'adapter cet exercice au contexte actuel, en tenant compte de la nouvelle forme des PGAF et de la grille d'analyse du CCQF.

La confection d'un protocole d'«audit» ou de contrôle permettrait, selon M. Pelletier, d'assurer une analyse cohérente des plans. Il recommande la mise sur pied d'un groupe de travail à cet effet. Au niveau du calendrier de travail, il faut tenir compte du report au 1^{er} juin 2007 du dépôt des PGAF de la Baie James, de sorte que le

CCEBJ y aurait vraisemblablement accès peu après cette date. Dès lors, la CBJNQ prévoit 90 jours pour l'étude des plans.

4. Discussion concernant le projet d'orientations en matière d'analyse des plans d'aménagement forestier

Les membres du CCEBJ approuvent la recommandation du consultant Martin Pelletier concernant la conception d'un protocole d'audit ou de contrôle des PGAF. D'ici la mise sur pied d'un groupe de travail à cet égard, le Comité administratif veillera au progrès des travaux. Le secrétaire exécutif proposera à Martin Pelletier, à titre de prolongement de son mandat actuel, d'élaborer une première ébauche du protocole.

5. Proposition budgétaire pour l'année financière 2007-2008

Le secrétaire exécutif dépose la proposition budgétaire pour l'année financière débutant le 1^{er} avril 2007. Les membres souhaitent que le poste budgétaire des dépenses de représentants cris au COMEX et au COFEX soit retiré, car il n'a pas été établi que ces frais relèvent du CCEBJ. Par ailleurs, dans la section de la mise en œuvre du Plan stratégique, un poste sera ajouté pour l'étude des plans d'aménagement forestier.

Résolution du CCEBJ n° 2007-02-21-01 concernant la proposition budgétaire pour l'année 2007-2008 :

- ATTENDU QUE le CCEBJ doit approuver les montants de dépenses prévues pour chacun des postes budgétaires en vue de l'année financière suivante;
- ATTENDU QUE la proposition budgétaire a été soumise au Comité administratif du CCEBJ;

Sur une proposition de Jean-Luc Blais, appuyée par Joanne Laberge :

Il est unanimement résolu d'adopter la proposition budgétaire pour l'année 2007-2008 telle que modifiée.*

* L'utilisation du montant prévu pour les fonds de retraite des employés demeure conditionnelle à l'adoption d'une résolution du CCEBJ à cet égard.

6. Résolution autorisant le futur président du CCEBJ à signer les chèques et effets bancaires à compter du 1^{er} avril 2007

Résolution du CCEBJ n° 2007-02-21-02 autorisant M. Ashley Iserhoff à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ :

- **ATTENDU QUE** le Comité exécutif du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) /Administration régionale crie a nommé, en vertu de la Résolution 2007-19 datée du 24 janvier 2007, M. Ashley Iserhoff comme président du CCEBJ pour l'année financière 2007-2008, conformément à l'alinéa 22.3.5 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*;
- **ATTENDU QUE** tout engagement financier du CCEBJ doit porter la signature du président et du secrétaire exécutif du CCEBJ en vertu de l'article 16 des *Règles de régie interne* du CCEBJ.

Sur une proposition de Jean-Luc Blais, appuyée par Glen Cooper :

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Ashley Iserhoff à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ à compter du 1^{er} avril 2007.

7. Proposition concernant la contribution de l'employeur aux fonds de retraite des employés

Le Comité administratif a examiné différentes modalités de contribution de l'employeur aux régimes de retraite des employés. Il a retenu l'option d'une cotisation aux RÉER des employés en raison de la simplicité d'une telle solution. En outre, le Comité administratif propose une contribution équivalente à 4% du salaire de l'employé, ce qui correspond à la moyenne des cotisations des employeurs.

Résolution du CCEBJ n° 2007-02-21-03 concernant la contribution de l'employeur au régime de retraite des employés :

- **ATTENDU QUE** les employés du CCEBJ ont chacun un régime enregistré d'épargne-retraite (RÉER);

- **ATTENDU QUE** la contribution des employeurs au régime de retraite des employés correspond à environ 4% du salaire brut;
- **ATTENDU QUE** l'agente de secrétariat travaille à temps partagé pour le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) et le CCEBJ ;

Sur une proposition d'Annie Déziel, appuyée par Guy Demers:

Il est unanimement résolu de cotiser un montant équivalent à 4% du salaire brut au RÉER du secrétaire exécutif à compter du 1^{er} avril 2007;

Il est unanimement résolu de cotiser un montant équivalent à 2% du salaire brut au RÉER de l'agente de secrétariat à compter du 1^{er} avril 2007.

8. Révision de la rémunération de l'agente de secrétariat en vue de l'année 2007-2008

Résolution du CCEBJ n° 2007-02-21-04 concernant la révision de la rémunération de l'agente de secrétariat :

- **ATTENDU QUE** le rendement de Louise Bélanger a été jugé globalement satisfaisant pour l'année 2006-2007;
- **ATTENDU QUE** l'agente de secrétariat travaille à temps partagé pour le CCCPP et le CCEBJ;

Sur une proposition de Ginette Lajoie, appuyée par Maryse Lemire :

Il est unanimement résolu de fixer le salaire annuel de Louise Bélanger au huitième échelon de l'échelle salariale du poste d'agente de secrétariat pour l'année financière 2007-2008.*

*Le CCEBJ contribue à raison de 50% des frais de rémunération associés au poste de l'agente de secrétariat.

9. Information concernant 3 consultations en cours

a. Projet de règlement sur la tarification des frais d'analyse environnementale (MDDEP)

Le CCEBJ a été consulté concernant un projet d'arrêté sur les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). L'arrêté aurait pour effet d'imposer un tarif aux demandeurs d'autorisations et de permis auprès du MDDEP. Les membres du CCEBJ comprennent que l'arrêté ne s'appliquerait pas en terres de catégorie I qui relèvent de l'administration locale conformément à la CBJNQ. La tarification s'appliquerait toutefois aux projets en terres de catégories 2 et 3 dans la mesure où le promoteur demande une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE. Une membre de l'ARC croit que le site Internet du CCEBJ pourrait diffuser l'information à cet effet.

b. Application de l'article 32 de la LQE : autorisation de projets d'aqueducs et d'égouts (MDDEP)

Le gouvernement du Québec a déposé un projet de règlement concernant les autorisations pour des projets d'aqueduc et d'égouts. En vertu du règlement, une autorisation du MDDEP ne serait plus requise pour les travaux d'aqueduc et d'égouts conformes au plan directeur approuvé ou n'ayant aucune incidence environnementale.

Selon une membre de l'ARC, il s'agit d'une approche prometteuse car elle permet de simplifier le processus d'autorisation de projets sans impact significatif sur l'environnement. Par ailleurs, elle croit que le projet de règlement propose des critères pertinents en vue de la révision des listes de projets du chapitre 22 (Annexes 1 et 2).

Les membres se demandent pourquoi le CCEBJ n'a pas été consulté concernant un projet de règlement en application de la LQE. Une lettre sera acheminée à l'administrateur provincial afin de rappeler le rôle du CCEBJ à l'égard de l'étude des lois et des règlements. Par ailleurs, le CCEBJ indiquera que le règlement ne s'appliquerait pas en terres de catégorie I des Cris, où l'émission d'autorisations relève de l'administration locale.

c. Stratégie pancanadienne de gestion des effluents d'eaux usées (Environnement Canada)

Le secrétaire informe les membres de la consultation en cours concernant la stratégie pancanadienne de gestion des effluents d'eaux usées. Le projet de stratégie est mis de l'avant par le Conseil canadien des ministres de l'environnement

(CCME) qui a confié à Environnement Canada le mandat de consultation. Il s'agit d'appliquer des normes nationales d'effluents, notamment pour la demande biochimique en oxygène, les matières en suspension et le chlore résiduel. Ces normes s'appliqueraient à l'ensemble des infrastructures municipales et communautaires au Canada, incluant celles des Premières Nations.

Le projet de stratégie mentionne les caractéristiques spécifiques au Grand Nord et la nécessité de mener davantage de recherches avant de fixer des critères de performance pour ces régions. Selon une membre de l'ARC, les communautés du Québec située au nord du 55^e parallèle, dont la communauté crie de Whapmagoostui, devrait également bénéficier de solutions particulières en raison des conditions climatiques et d'une gestion particulière des eaux usées.

Un membre du Québec croit important d'assurer la prise en compte de facteurs économiques, car certaines municipalités ne seraient pas en mesure d'assumer le coût d'une mise à niveau du système d'égouts. À cet égard, il note avec satisfaction la référence du document de consultation à une gestion viable et à des programmes de financement.

Le CCEBJ ne formulera pas de commentaires formels concernant la stratégie pancanadienne de gestion des eaux usées; cependant, il tient à demeurer informé quant à son cheminement et quant à la consultation, prévue à l'automne 2007, concernant le projet de règlement sur la gestion des effluents d'eaux usées. Une membre de l'ARC demandera à ce que les commentaires de cet organisme sur la stratégie pancanadienne soient acheminés au CCEBJ à titre d'information.

10. Projet de stage de l'année 2007

Une membre de l'ARC présente une proposition de stage formulée par le professeur Pierre André de l'Université de Montréal. M. André dirige un projet de maîtrise ayant pour thème la participation des Crie à la prise de décision dans les évaluations environnementales. Le projet aurait notamment pour but d'évaluer la procédure de consultation publique appliquée aux communautés crie à la lumière de normes internationales dans ce domaine.

M. André propose la mise sur pied d'un comité aviseur constitué de représentants des trois parties afin de définir les orientations de la recherche. En outre, le CCEBJ apporterait un soutien financier, à raison de 10 000 \$, à l'étudiante engagée dans le projet, et assumerait les frais d'un voyage dans une communauté crie.

Le CCEBJ considère que la procédure de consultation des communautés constitue un enjeu important. Les membres donnent leur accord de principe à la proposition

de stage; ils prendront connaissance du document et feront part, s'il y a lieu, de commentaires sur des points précis.

11. Planification du rapport annuel 2006-2007

Le secrétaire présente l'échéancier approuvé en 2004 pour la planification du rapport annuel. Les membres souhaitent le mettre à jour en avançant d'une semaine les tâches associées à la rédaction, la révision et l'adoption du texte principal, ceci afin de respecter l'échéance légale pour le dépôt à l'Assemblée nationale, soit le 30 juin. Par ailleurs, un membre de l'ARC croit qu'il est possible d'accélérer l'adoption du rapport annuel en procédant par courriel. Enfin, les membres proposent d'améliorer la présentation graphique du rapport.

12. Varia

a. État d'avancement des projets d'aires protégées à la Baie James

Un membre du Québec fait état des travaux réalisés afin de créer des aires protégées sur le territoire de la Baie James, notamment des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques. C'est la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* de 2002 qui permet l'octroi de ces statuts dont huit territoires de la Baie James ont bénéficié à ce jour. L'ensemble de ces aires protégées se trouvent sur les aires de trappe de la communauté de Waskaganish, dans la région naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James.

Pour l'instant, il s'agit d'un statut provisoire de protection qui doit être confirmé au terme d'une période de 4 ans. Comme les campagnes de terrain et les consultations n'ont pas été complétées, le statut de ces territoires est prolongé pour 4 ans. Mme Julie Hébert, du Service des aires protégées du MDDEP, a été mandatée pour réaliser, d'ici l'automne 2007, les études d'impacts dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale de ces projets. Afin de faciliter les consultations, deux comités ont été mis sur pied, respectivement pour les Cris et les instances gouvernementales et municipales.

Par ailleurs, le MDDEP a également identifié un territoire d'intérêt suite à la proposition d'aire protégée Paakumshumwaa-Maatuskaau formulée par la Première Nation de Wemindji en 2006. Il reste toutefois beaucoup de travail à faire en raison des claims miniers visant ce territoire et du peu de connaissances écologiques pour cette région naturelle au MDDEP (Basses collines de la Grande Rivière).

Dans le cas du projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish, le statut de «réserve de biodiversité projetée» a été octroyé afin d'accorder une protection provisoire à ce

territoire. Ce procédé sera utile d'ici l'adoption d'une modification législative permettant d'octroyer le statut de «parc projeté».

Les commentaires et la collaboration de l'ARC et du CCEBJ seront bienvenus au cours des consultations prévues pour la création de ces huit aires protégées.

b. Accès à la page «Membres seulement» du site Internet du CCEBJ

Une mise à jour de la sécurité du programme Windows/Explorer bloque l'accès à la page «Membres seulement» du site Internet du CCEBJ. Vraisemblablement, un autre mot de passe devra être formulé. Le secrétaire en informera les membres dès que possible.

13. Prochaine réunion

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu au secrétariat, à Montréal, le mercredi 16 mai 2007. Le secrétaire vérifiera la disponibilité du président qui entrera en fonction le 1^{er} avril 2007.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 25 mai 2007